

Domainaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

7 janvier 1993 - n° 1110
Hebdomadaire romand
Trentième année

Les surlendemain

Après le 6 décembre, après les réactions des conseillers fédéraux, dignes ou nerveusement à vif, c'est selon, le mot d'ordre suivant fut transmis: le dossier européen n'est pas clos, mais pour poursuivre nous avons besoin d'une incitation forte qui donne à nos initiatives légitimité et crédibilité.

D'où peut venir cette impulsion ? Du souverain, peuple et cantons. Mais les autorités cantonales qui toutes avaient recommandé le oui ont été désavouées, sauf en Suisse romande et dans les deux Bâles. Elles ne peuvent donc que refléter le scrutin et sa déchirure. Quant au peuple, les partisans de la ratification ont exprimé les courants les plus divers. L'union sur cet objectif, qui a bien fonctionné, quoique beaucoup trop tardivement, cesse aujourd'hui de regrouper des forces disparates. Certes il est bien que des manifestations, des rassemblements, des pétitions fassent la preuve que la marmite bout toujours. Mais l'initiative populaire, disons-le avant qu'elle soit lancée, pourrait se révéler trop lourde et tranchante pour la subtilité, la finesse, l'habileté d'une négociation diplomatique. Mais alors d'où cette incitation ?

Il faut d'abord confirmer clairement la compétence constitutionnelle du Conseil fédéral de conduire la politique étrangère. Deux instances auront à se prononcer. Le peuple et les cantons, à l'occasion de l'initiative de l'extrême-droite qui propose d'interdire au Conseil fédéral de négocier avec Bruxelles. Si cette initiative aboutit, elle devra être rejetée. Ce rejet est vraisemblable, vu la mauvaise odeur des initiants qui ont, de surcroît, choisi un terrain défavorable, celui des compétences formelles. Le refus de cette initiative, qui devrait être soumise le plus vite possible au peuple, serait une clarification. La deuxième instance, ce sont les Chambres fédérales, même si elles font partie des autorités désavouées. Selon la procédure engagée, elles ont à se prononcer sur le rapport (hélas bâclé) du Conseil fédéral sur l'intégration. Même avec esprit critique, même en tenant compte du vote du 6 décembre, les Chambres fédérales devraient inviter le Conseil fédéral à enga-

ger avec Bruxelles des démarches exploratoires. Le rejet de l'EEE n'est pas une rupture diplomatique.

Dans l'immédiat, quoi qu'on en dise, des accords bilatéraux seront nécessaires, inévitables, même de faible portée, même pragmatiques. D'autre part, quelle sera la configuration européenne ? Les conditions faites aux pays nordiques seront-elles celles concédées aux Danois ? Comment interpréter l'accord flou d'Edimbourg: les exceptions danoises sont-elles valables jusqu'en 1996, ou définitives ? De toute façon, la Communauté avait admis que les négociations seraient conduites avec chaque candidat séparément. Sans interférer dans les négociations des autres, la Suisse peut et doit suivre l'avancement du dossier avec un statut qui soit mieux et plus que celui d'observateur.

On rappellera, pour mémoire, car il faudrait de plus longs développements, les tâches intérieures. La reprise des points essentiels d'Eurolex, qui devrait conduire à des accords limités de réciprocité; la revitalisation, mais pas à la sauce néo-libérale réconciliant les droites classique et populiste (cf. DP n° 1109). Deux points méritent d'être soulignés au chapitre de ces tâches intérieures.

La Suisse, pays riche, doit réfuter concrètement, preuve par l'acte, le reproche d'égoïsme, se dérobant devant les contributions de solidarité européenne. Certes elle va faire, unilatéralement, un effort gigantesque, celui du percement des nouvelles transversales alpines. Elle seule finance. Mais cet argument ne touche pas les grands quémandeurs: l'Espagne, le Portugal, l'Irlande; seule la Grèce est, très partiellement, concernée. Malgré les NLFA, il faudrait que la Suisse crée un fonds de participation à la cohésion européenne pour des activités bilatérales ou multilatérales. L'engagement devrait être largement supérieur à ce qui était prévu dans le traité EEE. Le milliard serait la bonne mesure, s'ajoutant aux efforts en faveur des pays de l'Est et du tiers monde. La difficulté sur le plan intérieur est de taille. Il renvoie à la

AG

suite à la page 2

Revoter sur l'EEE

L'échec de l'Accord sur l'EEE est en lui-même un test de nos institutions démocratiques. Petit catalogue des procédures possibles.

(pi) Dès le 7 décembre, l'idée de répéter le vote sur l'EEE a été lancée, timidement d'abord. Mais les réactions négatives de l'étranger, le vote positif du Liechtenstein et l'attitude ambiguë de certains partisans du non depuis qu'ils ont obtenu une victoire qui semble les encombrer sont autant d'eau au moulin d'une nouvelle votation. L'aile dure des opposants crie au scandale et au non-respect de la démocratie.

Cette vision des choses n'est pas correcte, puisque c'est un des principes de base de la démocratie que de pouvoir en tout temps revenir sur une décision. Ce principe est particulièrement vrai pour la Suisse qui s'est dotée en 1874 d'une Constitution ouverte: aucune limite n'est fixée à sa modification et rien n'empêche de voter plusieurs fois sur un texte identique, pour autant que certaines formes soient respectées. Nous

sommes d'ailleurs coutumiers du fait: pensons aux initiatives contre la surpopulation étrangère et à la TVA pour ne citer que ces deux exemples. Voilà pour l'évaluation purement juridique de la question. La décision éventuelle d'une nouvelle consultation populaire devra certes respecter la loi, mais il s'agira avant tout d'une évaluation politique: est-il opportun de revoter, sous quelle forme et à quel moment ?

Des groupes, des cantons et des politiciens s'activent autour de cette idée, en utilisant l'initiative populaire — dont une est sur le point d'être lancée — ou cantonale. Nous tentons de faire un tour d'horizon non exhaustif des possibilités de prendre une nouvelle décision dans les mois ou les années qui viennent.

1. Une nouvelle décision des Chambres fédérales

De son propre chef ou sur proposition du Conseil fédéral, le Parlement peut prendre une nouvelle décision à soumettre au vote populaire. Il pourrait par exemple confirmer la ratification de l'Accord EEE et modifier les dispositions annexes: paquet Eurolex et/ou participation des cantons à la politique européenne de la Suisse. Juridiquement et pratiquement, un vote pourrait intervenir dans les mois à venir.

Il est possible de reprendre la procédure retenue pour le 6 décembre, soit ne poser qu'une question englobant l'Accord EEE et les modifications législatives et constitutionnelles qui en découlent. Certains sont toutefois partisans de découpler les deux choses. On pourrait ainsi voter sur l'EEE et, simultanément ou lors d'un autre scrutin, se prononcer séparément sur les modifications législatives et constitutionnelles. En fait, le seul intérêt serait de soumettre le Traité EEE non pas à la double majorité du peuple et des cantons, nécessaire seulement pour l'adhésion à des communautés supranationales (voir l'article 89 de la Constitution fédérale), mais à la majorité simple du peuple. Des juristes ont en effet, dès avant le 6 décembre, soutenu que l'EEE n'était pas *stricto sensu* une institution supranationale. Juridiquement correct mais politiquement

discutable. A noter que les modifications constitutionnelles découlant de notre adhésion devraient, elles, de toutes façons être soumises à la double majorité. Mais rien n'empêche d'adhérer à l'EEE d'abord et de modifier lois et Constitution ensuite.

2. L'initiative des cantons

Le droit d'initiative appartient à tous les cantons, qui en font assez largement usage. En fait, ce droit se limite à pouvoir faire inscrire un objet à l'ordre du jour du Parlement, celui-ci pouvant décider de lui donner une suite ou de le classer. L'initiative pourrait venir soit de cantons acceptants soit, ce qui aurait plus de poids, de cantons rejetants. Elle inviterait la Confédération à organiser une nouvelle consultation: retour donc au point 1. L'idée part du principe vérifié que les majorités fédérales se construisent d'abord au niveau cantonal: ce n'est que lorsque suffisamment de cantons ont introduit le suffrage féminin que l'objet a été accepté au niveau fédéral. Idem pour l'abaissement de la majorité civique à 18 ans.

Si nous avons donc la démonstration pratique que douze cantons sont favorables à l'EEE, nous pourrions sans grand risque tenter une nouvelle consultation. Le problème, c'est que le droit d'initiative est généralement de la compétence du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil; or ces instances, sur cette question en tout cas, ne reflètent pas l'avis de leurs citoyens: on sait que tous les gouvernements cantonaux étaient favorables à l'EEE. Pour que l'exercice ait vraiment un sens, deux solutions:

- Les cantons qui ont refusé l'EEE mais qui désirent utiliser leur droit d'initiative organisent un vote cantonal, qui n'aura toutefois qu'une valeur consultative.

- Ce sont des citoyens qui se mobilisent et qui demandent, par voie d'initiative populaire dans leur canton, que celui-ci exerce son droit d'initiative au niveau fédéral. Il s'agit donc de récolter des signatures, puis de voter, séparément dans chaque canton.

Dès qu'une majorité de cantons se sont prononcés en faveur d'une nouvelle consultation ou d'une adhésion à l'EEE, un scrutin pourrait être organisé au niveau fédéral. Ces démarches prennent du temps, mais rien n'empêche d'accélérer un peu la procédure habituelle. D'un point de vue pratique, l'entier de l'exercice pourrait être liquidé en dix-huit mois, vote fédéral compris. D'un point de vue politique, il faut évidem-

Les surlendemain

suite de l'édito

réforme des finances fédérales, à l'introduction d'une TVA de taux européen. Mais l'argent peut être non seulement le nerf de notre diplomatie, mais l'occasion de créer une image sinon de générosité, du moins de participation proportionnelle à nos moyens.

Deuxième tâche, le groupe de contact Confédération – cantons doit poursuivre ses efforts. Que les cantons comme tels, à l'instar des Länder allemands, soient représentés à Bruxelles. La capacité cantonale de négociation transfrontalière peut être élargie. Toute évolution du dossier européen dépendra en dernier ressort d'une majorité de cantons. Par eux passe l'apprentissage concret de l'ouverture. Là les cantons romands, forts de la légitimité populaire, ont un rôle moteur à jouer.

AG

ment prendre le temps nécessaire pour convaincre les récalcitrants.

3. L'initiative populaire

C'est la voie choisie par plusieurs comités qui ont annoncé une démarche commune dans ce sens. Ils cherchent des formules qui évitent de devoir voter deux fois: sur l'initiative proprement dite, puis sur l'adhésion à l'EEE. Mais l'exercice n'est pas simple ni dénué de risques: un nouveau refus n'aurait certes plus d'incidence sur nos partenaires de l'AELE et de la CE, mais ferait très mauvaise impression; il ôterait toute crédibilité internationale au Conseil fédéral. Mais c'est lui, en dernier ressort, qui fixe la date de la votation.

Afin d'éviter de faire de ce vote une nouvelle consultation à caractère international, une initiative populaire pourrait prévoir de déléguer au Parlement la compétence d'adhérer à l'EEE. Peuple et cantons se priveraient ainsi du droit de se prononcer sur un éventuel nouveau traité — qui pourrait tout à fait être le même que celui qui a été refusé le 6 décembre — mais affirmeraient leur volonté de faire partie de l'EEE. Charge ensuite au Parlement et au Conseil fédéral de négocier et de ratifier. L'enjeu de la votation serait moins émotionnel que si nous avions à nous prononcer une nouvelle fois sur l'EEE, car un non ne signifierait pas forcément un refus de l'adhésion. Le désavantage serait d'affaiblir la Suisse dans de nouvelles négociations: nos partenaires, sachant que nous n'aurons plus à organiser de référendum, pourraient se montrer plus exigeants.

Le bon moment

Pour conclure ce petit tour d'horizon, disons encore que tous ces scénarios partent du principe que l'EEE nous reste ouvert. C'est probablement vrai à court terme; mais que deviendra-t-il si la plupart de ses membres adhèrent à la Communauté avant que nous ayons décidé de les rejoindre dans l'anti-chambre que représente l'EEE? C'est là que nous voyons les limites de toutes ces démarches: elles ne peuvent se dérouler trop rapidement, sous peine de ne pas aboutir; mais elles deviennent inutiles si elles ne peuvent se concrétiser avant quelques années, car alors la situation risque d'avoir trop changé et ce sera à nouveau à la diplomatie de jouer. ■

Voir aussi sur le même sujet, l'article de Wolf Linder en page 6.

AÉROPORT DE COINTRIN

Décollage aux instruments

Source de nuisance et infrastructure indispensable à la Genève internationale et, au-delà, à l'économie de la région, l'aéroport de Cointrin souffre de son statut de service de l'administration cantonale genevoise. Le conseiller d'Etat Jean-Philippe Maitre d'une part, la gauche et les écologistes d'autre part, ont chacun leur solution à proposer.

(jd) Le père de Jean-Philippe Maitre, député au Grand conseil, avait déjà attaché son nom à l'idée dans les années cinquante: rendre l'aéroport autonome par rapport à l'Etat. Et cela fait plus de vingt ans que les milieux économiques genevois regardent avec envie la gestion dynamique de l'aéroport de Kloten: si sa direction, titulaire de la concession fédérale, est un service cantonal, les infrastructures relèvent d'une société immobilière de droit privé qui les protège d'un interventionnisme tatillon des politiques.

A Genève, des années soixante aux années quatre-vingt, emmenés par Christian Grobet, les socialistes ont toujours conduit le combat pour le «contrôle démocratique» (c'est-à-dire étatique et parlementaire) de cet équipement et la défense des populations riveraines contre la jet-society; depuis les années quatre-vingt, une réflexion plus profonde sur le rôle économique de l'aéroport est venu tempérer l'opposition mais aussi renouveler une vision toujours critique. Cela a conduit le parti socialiste à lancer deux référendums contre des programmes de développement, l'un en 1971 (perdu à 200 voix près, de sorte qu'il a abouti à un gel de fait), l'autre en 1991 (échec massif: le crédit a été approuvé à 70% des voix et par toutes les communes).

Economie mixte

Mais les évolutions sociologiques des années quatre-vingt, la reconnaissance universelle de l'économie de marché ont aussi contribué à modifier la pensée économique et organisationnelle de la gauche; l'aiguillon écologiste, joyeusement iconoclaste, aide à s'affranchir du sur-moi étatique. Et ce sont aujourd'hui la gauche et les verts qui proposent une solution novatrice là où Jean-Philippe Maitre donne l'illusion du mouvement. Le Grand conseil aura donc le choix entre deux conceptions qui lui sont proposées simultanément: un projet du Conseil d'Etat prévoyant la transformation de l'aéroport en établissement de

droit public cantonal, sur le modèle des Transports publics genevois; un projet de députés écologistes, socialistes et d'un communiste le transformant en société anonyme d'économie mixte dont les collectivités publiques genevoises conserveraient la majorité du capital, le reste étant ouvert à d'autres actionnaires privés ou publics, suisses ou non.

Cosmétique ou innovation ?

Dans le premier cas, le changement est purement cosmétique: on publie certes une comptabilité propre et on émet des emprunts distincts de ceux de l'Etat (cela paraît être le principal objectif recherché), mais on conserve une structure para-étatique et un régime de fonction publique pour le personnel. Dans le deuxième cas, on entreprend une démarche qui s'assimile à une privatisation mesurée (la privatisation radicale, que curieusement personne ne propose, consistant à vendre purement et simplement l'aéroport et ses installations par appel d'offres, ce qui apporterait une contribution importante au désendettement de l'Etat de Genève). Dans le premier cas, le Conseil d'Etat nommera généreusement quelques représentants vaudois et français au conseil d'administration de son aéroport. Dans le deuxième cas, les collectivités publiques romandes ou françaises pourront être actionnaires et administratrices de plein droit.

Le projet de la gauche et des verts a une autre originalité: l'institution d'un organe d'audit environnemental; ceux qui s'en effarouchent feraient bien de réfléchir plutôt au formidable instrument de légitimation qu'une telle innovation pourrait représenter, avec l'assise plus large et l'ancrage dans la société civile que le projet propose.

De manière encore hésitante le projet de la gauche et des écologistes traduit une évolution décisive dans le sens d'une revitalisation des structures. Il serait amusant que ce soit une droite économique frileuse et pessimiste qui s'y refuse. ■

Une fausse priorité

Augmenter la capacité de production des centrales nucléaires est non seulement une erreur, c'est presque du sabotage de la fragile «paix énergétique»

(jd) Fin 1992, le Conseil fédéral a autorisé les Forces motrices bernoise (FMB) à augmenter de 10% la puissance de la centrale nucléaire de Mühleberg près de Berne. Cette décision constitue une lourde erreur du point de vue tant de la sécurité que de la politique énergétique.

La vétusté de Mühleberg a conduit les organisations antinucléaires, sur la base d'une expertise allemande, à exiger la fermeture pure et simple de l'installation et le peuple bernois, lors d'une votation consultative, à préviser négativement la demande des FMB. De son côté, la Commission fédérale pour la sécurité des installations nucléaires a signalé qu'une puissance accrue signifie également un risque accru de 15% et une radioactivité supplémentaire à l'intérieur comme à l'extérieur de la centrale. Et le fait que les FMB, aujourd'hui déjà, ne respectent pas les valeurs-limites de réchauffement des eaux de l'Aar n'a pas ébranlé le gouvernement.

Le Conseil fédéral est seul compétent pour accorder l'autorisation d'exploiter une centrale nucléaire. En ne tenant pas compte des avis négatifs et des nombreuses réticences exprimées — notamment par l'Office fédéral de l'environnement — il assume l'entière responsabilité en cas d'accident possible et pour l'effet à coup sûr négatif sur l'environnement.

Cette décision est erronée du point de vue de la politique énergétique. Après l'acceptation populaire du moratoire nucléaire, Adolf Ogi avait su très habilement réunir les milieux de l'économie et les écologistes autour du projet Energie 2000, un programme qui doit stimuler les compétences et les bonnes volontés afin de stabiliser, voire même de diminuer la demande énergétique d'ici le tournant du siècle. Or déjà les consommateurs industriels, les distributeurs de combustibles fossiles et les électriciens ont mis en doute certains objectifs de ce projet. Le conseiller fédéral lui-même a laissé entendre récemment que ces objectifs n'avaient rien de sacré.

Cette «paix énergétique», qui ne fut jamais en fait qu'un armistice, est dès lors bien compromise. En misant prio-

ritairement sur l'augmentation de puissance du parc nucléaire existant — c'est maintenant Leibstadt qui demande un accroissement de 15% —, la Confédération interprète le moratoire à la limite de la malhonnêteté intellectuelle. Mais surtout elle montre clairement qu'elle ne prend pas au sérieux Energie 2000, dont les objectifs n'ont pourtant rien de techniquement irréaliste. En effet la promotion des énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie exigent plus que des campagnes publicitaires et des appels au bon sens et à la collaboration; elles supposent des investissements dans la recherche et le développement — alors que la Confé-

Le civisme feutré

(ag) C'est dans une grande discrétion et une intimité familiale que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil vaudois ont l'un présenté et l'autre adopté le budget 1993. Il comporte pourtant des points de douleur: non-indexation des traitements, réduction des effectifs de l'administration (-300 postes) et augmentation significative des impôts (+5,7%). Il y aurait eu là, en des temps plus ordinaires, prétexte à empoignade, contestation publique, recours. Mais la crise rend humbles ceux qui nous gouvernent et, par la vertu éducative des mauvais exemples, chacun admettait qu'il ne fallait pas «tomber dans la situation genevoise».

La peur du référendum permet de nouer le compromis. L'augmentation des impôts aurait peu de chances d'être acceptée par le peuple. La gauche savait que ce refus serait interprété comme une exigence d'économies supplémentaires. Et la droite pouvait admettre que celles qui sont déjà réalisées et qui seront nécessaires encore sont suffisamment lourdes à porter. Les milieux économiques ont partagé ce point de vue. De surcroît, la bise de Noël n'est pas propice à la tenue de bancs sur les marchés où l'on récolterait des signatures frigorifiées. Il y a des sages de saison autant que de raison.

dération diminue ses subventions — ainsi qu'une taxation des agents énergétiques qui donne à la fois un signe clair aux consommateurs et une véritable chance de s'imposer aux énergies nouvelles — dans ce domaine on ne voit toujours rien venir de Berne.

On parle beaucoup ces temps d'une nécessaire revitalisation de l'économie. Il faut certes faire la part du slogan. Mais une politique énergétique cohérente et innovatrice pourrait y contribuer de manière significative en ouvrant des marchés nouveaux aux entreprises helvétiques. En privilégiant l'option nucléaire, et donc la croissance de l'offre énergétique, le Conseil fédéral a choisi une vieille recette qui ne fait plus ses preuves.

Car l'avenir n'est pas à l'abondance énergétique mais au savoir-faire qui nous permette de minimiser notre consommation d'une énergie à la fois renouvelable et ménageant au mieux l'environnement. ■

Mais après ? Certes l'augmentation des impôts déploiera des effets durables, mais elle ne permet pas d'arriver à l'équilibre du budget de fonctionnement qui sera la base du budget de 1994. Certes l'inflation va fléchir fortement, mais elle sera supérieure l'an prochain à 0,8%. Et le refus d'indexer ne saurait être une opération répétitive. Les facteurs de croissance budgétaire sont par ailleurs identifiés. La démographie scolaire permet de savoir comment la vague va passer du primaire au secondaire. L'université de 10 000 étudiants est programmée. Les charges liées aux soins des personnes âgées augmentent pour des raisons démographiques, elles aussi. Comment maîtriser ou compenser ces coûts inéluctables ? Comment faire face aux conséquences durables du chômage ?

La mise en place de nombreuses réformes sectorielles devrait mobiliser beaucoup de forces, dans de nombreux domaines. Seront-elles mises en œuvre ? Comment ? Dans quelle perspective ? Dans l'exposé des motifs du budget 1993, le Conseil d'Etat consacre de nombreuses pages à un exposé théorique sur le «budget base zéro». C'était peut-être une bonne mesure de diversion pour faire aboutir en cette fin de 1992 l'option catimini. Mais cela ne tient pas lieu de réformes. Lesquelles ont été envisagées, dans quel délai ? Qui le sait ? ■

A chacun son shoot

Ce sont 132 personnes, sportifs et politiciens essentiellement, qui font partie du comité d'initiative «Jeunesse sans drogue». Celle-ci propose de modifier la Constitution pour faire de l'abstinence la seule politique de lutte contre la toxicomanie. Toute distribution de drogue, méthadone comprise, serait interdite.

(pi) Tais-toi et cours. C'est tout ce que je trouve à dire aux sportifs qui figurent dans le comité d'initiative «Jeunesse sans drogue»: les Paul Accola, Chantal Bournissen, Werner Günthör, Roland Collombin et autres Gigandet, Zurbriggen, Russi et j'en passe. Qui sont en bonne compagnie avec des représentants de la droite nationaliste et bornée (Geneviève Aubry, Bernard Rohrbasser, Michael Dreher, Suzette Sandoz, etc), épaulés de quelques gloires locales ou du moment (Claude Nicollier, Maurice Zermatten, ...) dont on se demande ce qu'ils font dans ce vaisseau. Les politiciens n'ont rien à se reprocher: c'est leur boulot et ils restent dans leur ligne habituelle qui n'a jamais été très tendre ni subtile avec les déviants de toutes espèces. Mais les sportifs, pour qui se prennent-ils avec leurs programmes de charlatan? Il faut donner un

idéal aux jeunes, qu'ils disent. Et le sport serait cet idéal. On a déjà tout voulu soigner par le sport, l'activité en plein air et le travail: l'alcoolisme, la déprime, la délinquance, l'échec scolaire... Pourquoi pas la drogue? Mais oui, bien sûr, ça peut marcher; dans ce domaine il n'y a pas de mauvais remède: Henri Vincenot a même écrit un roman où la cure de désintoxication réussit grâce à l'observation des abeilles. Et pourquoi pas? Mais où je ne marche plus, c'est dans l'exclusion des autres modes de traitement. A moins de réussir à faire disparaître toute drogue de notre société, l'abstinence n'est une solution que pour quelques toxico-dépendants volontaires. Et les autres, qu'en faire? Les sevrages de force se heurtent au simple respect de la personne et aux limites très vite atteintes de cette pseudo-thérapie qui n'a jamais donné de résultats

Déréglementation sous conditions

(pi) La Commission des cartels a raison. Les textes qui réglementent les heures d'ouverture des magasins, de compétence cantonale ou communale, sont de mauvaises solutions à de vrais problèmes. Les arguments utilisés pour restreindre les heures d'ouverture des magasins n'ont en effet rien à voir avec le commerce, mais visent à protéger les vendeuses et les vendeurs, les petits commerçants et les voisins des surfaces de vente. Mais dans ce cas, pourquoi ne pas limiter les heures d'exploitation des cinémas et des théâtres, arrêter de trier le courrier la nuit et limiter strictement les activités nocturnes et dominicales aux seuls secteurs vitaux: santé et sécurité.

La Commission des cartels recommande l'inverse: laisser jouer la concurrence et que chaque commerce décide librement de ses horaires. La situation actuelle,

héritée d'une époque où les femmes s'occupaient du ménage et faisaient les courses pendant que leurs maris travaillaient, est inadaptée aux nouveaux modes de vie. Si un commerce parvient à se faire une clientèle en soirée, ou très tôt le matin, pourquoi l'en empêcher? Il faut donc suivre la Commission des cartels et déréglementer: aux cantons et aux communes de faire usage de leurs compétences.

Mais cette mesure ne saurait suffire, car même si ce n'est pas le bon moyen de protéger travailleuses et travailleurs, les règlements actuels empêchent les abus. Libéralisation il ne peut donc y avoir que pour les branches ayant signé une convention collective qui a force obligatoire. Les commerçants ne cessent de réclamer des assouplissements. A eux de faire le premier pas et de s'asseoir à la table des négociations avec leurs employées et leurs employés.

Quant à l'Etat, il aura à jouer un rôle nouveau qui ne sera plus de légiférer stricto sensu, mais de faire respecter, dans la souplesse, quelques règles du jeu et de bonne foi. ■

avec des non-volontaires.

Non, on ne traite pas les drogués comme on nettoie son fusil d'assaut. Mais surtout, ce qui fait rire ou pleurer, au choix, c'est cet idéal dont la jeunesse aurait besoin — argument que l'on ressort des tiroirs à toutes les générations. Il faudrait donc motiver les jeunes. Par le sport. Mais avec quel sport? Avec celui que vous nous montrez, ce sport d'élite fait de compétition où les faibles, à l'image des toxicomanes que vous condamnez, n'ont pas leur place? Ce sport qui glorifie la manipulation du corps et qui menace de crever quand quelques marques de cigarettes ne peuvent plus y mettre de l'argent? Ce sport où il faut avant chaque épreuve contrôler ces drogués que sont les compétiteurs de haut niveau pour vérifier qu'ils n'aient pas absorbé des substances interdites? Remplacer une drogue par une autre? Non merci.

Le principe premier de la politique de la drogue, c'est l'approche différenciée, c'est la subtilité de situations dont aucune ne ressemble à une autre, ce sont des êtres humains dont certains se moquent bien qu'on s'occupe d'eux. Alors, les sportifs, courez, devenez nains, monstres ou géants, selon que vous faites de la gymnastique, du lancer du poids ou du basket, devenez hommes mesdames si vous faites de la natation, mais laissez les drogués en paix. Et si un jour vous voulez en aider un, commencez par faire le ménage dans votre propre milieu. Quand les anabolisants auront disparu des stades, vous nous direz comment faire disparaître la drogue des rues. ■

DP **Domaine Public**

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

François Brutsch

Jean-Claude Favez

André Gavillet (ag)

Charles-F. Pochon

Forum: Wolf Linder

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 — **CCP:** 10-15527-9

Composition et maquette: Frances Trezevant

Honegger, Pierre Imhof, Jean-Luc Seylaz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

SURLENDEMAINS

La troisième voie

Wolf Linder

directeur du Centre de recherche en politique suisse à l'Université de Berne

Il y a quelques jours, j'ai fait un rêve. Je me retrouvais dans cette commission d'experts qui en 1989-90, sur mandat du Conseil fédéral, avait élaboré des scénarios pour la Suisse du futur. C'était la dernière séance et nous devions tous boire un breuvage empoisonné. J'essayai de tricher en ne consommant que la moitié du verre et, miracle, je survécus ainsi que tous mes collègues. Réveillé, j'ai tout de suite pensé au 6 décembre: le Conseil fédéral, qui en 1991 a préféré fêter les 700 ans passés de la Suisse, doit relire notre rapport «La Suisse de demain». Puis je me suis dit: tu peux oublier ton envie d'émigrer, le non à l'EEE n'est pas un coup mortel.

Pourquoi cet optimisme ? La situation n'est en effet guère brillante. Le Conseil fédéral et la majorité parlementaire vont prochainement ranger dans un tiroir le projet d'adhésion à la Communauté européenne. Et Christoph Blocher reste redevable à l'égard de ses partisans d'un programme et d'un mouvement qui transforment le rejet de l'EEE en un projet positif pour une Suisse durablement solitaire en Europe. Et finalement le fossé qui divise le pays ne se comblera pas de sitôt — ni par des initiatives cantonales en direction de la Communauté ni par des essais de conciliation au coin du feu.

Mais le 19 décembre, des milliers de jeunes ont convergé vers Berne pour manifester en faveur d'une Suisse ouverte à l'Europe. Ces jeunes veulent aller plus loin encore et lancer une initiative populaire qui demande une amélioration du droit

interne en rapport avec le traité sur l'EEE et confère au Conseil fédéral et au Parlement la compétence de ratifier ce traité. Une idée folle ? Peut-être. Car nous ne savons pas si, dans les régions rurales de la Suisse alémanique, l'évolution des esprits en faveur de l'Europe exigera seulement quelques semaines, quelques mois comme certains sondages le laissent croire, ou plusieurs années. Une seconde votation sur le même objet et dans un délai si bref risque d'être interprétée comme une pression. Et surtout nous ne savons pas si notre pays, après le 1^{er} janvier 1993, sera autorisé à prendre en marche le train de l'EEE.

Je pense néanmoins que l'initiative des jeunes représente l'idée politique la plus constructive depuis le 7 décembre, une nouvelle tentative d'atteindre cette troisième voie entre l'isolement et l'adhésion à la Communauté. D'une part cette initiative débloque une situation dans laquelle, sans impulsion de la base, le gouvernement et le Parlement sont prisonniers. D'autre part elle affaiblit les craintes des adversaires de l'EEE puisqu'elle propose des mesures d'accompagnement. L'initiative ouvre la voie à un compromis intérieur qui évite aux adversaires

du 6 décembre de perdre la face. Enfin, et c'est important, ce nouveau pas vers l'ouverture européenne doit être accepté par une majorité du peuple et des cantons, mais l'approbation du traité sera de la compétence du Conseil fédéral et des Chambres. Ainsi la démocratie directe est respectée et le risque de faire échouer un accord international, comme le 6 décembre, est écarté.

Trop rapide, trop clair pour devenir réalité helvétique ? Possible. Mais n'oublions pas que les solutions alternatives, celle de la voie solitaire et celle de l'adhésion, sont beaucoup plus exigeantes encore. Avec la première que nous venons de choisir, nous nous éloignons, que nous le voulions ou non, de nos voisins et de l'Europe et nous mettrons à mal la cohésion sociale du pays. Quant à la seconde, la tentative d'entrer directement dans la Communauté, elle ne peut conduire qu'à une forte confrontation et même à un bouleversement du paysage politique.

Je suis très heureux de l'initiative des jeunes. J'aimerais qu'ils s'engagent politiquement, qu'ils croient à un avenir pour notre pays, qu'ils nous montrent, à nous les moins jeunes, d'autres possibilités, une troisième voie. Et j'aimerais que le rêve de ces jeunes d'une Suisse ouverte à l'Europe se réalise avant qu'ils soient vieux. ■

Cet article a paru dans le «Bund» du 31 décembre. Traduction DP.

Terezin – Ropraz

(ag) L'auberge de Ropraz est conviviale entre toutes et le rural attenant, transformé en salle d'exposition et de spectacle, l'Estrée, est un lieu vivant de culture, de rencontres. Alain Gilliéron en est le maître animateur.

Il peut paraître insolite, quand les municipalités marquent la fin de l'année par un repas collégial, quand les convives ont la tête à la fête, de proposer, à l'Estrée, de l'autre côté de la cloison une exposition documentaire sur la forteresse ghetto de Terezin.

Le destin de cette ville-garnison tchèque a ceci d'exceptionnel qu'elle servit de «centre de triage» pour la déportation des Juifs, dès 1941. Cette fonction a donné à Terezin deux visages. Lorsque les conditions de logement ou plutôt d'entassement humain dépassaient le supportable, les SS «amélioraient» les conditions de vie (de survie) en accélérant les déportations vers les camps

d'extermination. D'autre part, ils cherchèrent à faire de cette forteresse une sorte de vitrine des «bonnes» conditions d'internement, notamment à l'usage du délégué de la Croix-Rouge dont le rapport figure parmi les pièces de l'exposition. Cette apparence trompeuse les poussait à encourager ou tolérer et contrôler une vie artistique: peinture, dessins d'enfants, chant choral; le chœur interprétait notamment le *Requiem* de Verdi, malgré les difficultés créées par la «rotation» rapide des exécutants. C'est de tout cela que témoignent les documents présentés, que le visiteur parcourt dans un rassemblement compatible avec la vie de l'autre côté de la cloison.

Un spectacle musical a été créé par Daniel Fueter et Christophe Balissat avec les mots et la musique de Terezin. ■

Spectacles à l'Estrée à Ropraz les vendredi 8, samedi 9, vendredi 15, samedi 16 et vendredi 22 janvier à 20 heures; dimanche 17 janvier à 16 heures. L'exposition est visible jusqu'au 22 janvier. Tel. 021/903 11 73.

ici et là

● Deux conférences-débats publics seront données dans le cadre du cours d'économie nationale du professeur Jean-Christian Lambelet à l'Université de Lausanne, BFSH1, salle 263. Damien Neven parlera de **La subsidiarité et l'architecture des institutions européennes**, le 13 janvier à 17.15 heures. Jacques L'Huillier traitera du thème **Le franc suisse sauvé des eaux monétaires ?** le 20 janvier 1993 à 17.15 heures.

● L'école d'ingénieurs de Genève organise pour l'année scolaire 1992-1993 un cycle de conférences publiques sur le thème de la **protection de l'environnement**, dans le cadre de la formation continue des enseignants. Renseignements et programme: Ecole d'ingénieurs de Genève, 4, rue de la Prairie, 1202, Genève, tel. 022/344 77 50.

Pour que ce passé n'ait pas d'avenir

Les juristes et les économistes nous ont parlé de l'Espace économique européen. Place maintenant aux sociologues, aux psychologues, aux historiens même, pour commenter le résultat du scrutin du 6 décembre. Bernard Crettaz estimait dans le *Nouveau Quotidien* du 13 décembre que la patrie se venge quand on ne s'occupe pas d'elle. Etrange propos, si on le prend à la lettre, car y a-t-il un peuple qui plus que les Suisses se regarde au miroir du visage aimé de la patrie ? Mais parole forte, s'il s'agit de confronter ce que le sociologue considère comme le vrai mythe helvétique, né de la nature et de la liberté, aux valeurs de la modernité contemporaine.

L'avenir immédiat de nos relations à l'Europe est encore incertain. Les raisons de la victoire du non nous demeurent en grande partie cachées, et plus encore sa vraie signification pour l'avenir. Le 6 décembre s'avérera peut-être, au regard rétrospectif, comme la fin d'une époque, ou au contraire un signe annonciateur de temps nouveaux. Ethnologue de l'utopie avant tout, Crettaz regarde vers le futur, même lorsqu'il arpente le passé d'un pas séculaire. Historien des mythes nationaux et de leurs représentations, Hans Ulrich Jost reconstruit patiemment, à coup de discours, d'œuvres d'art et de romans, les expressions conflictuelles de la conscience nationale depuis la création de la Confédération moderne. Son dernier ouvrage, *Les Avant-gardes réactionnaires*, traite de la période qui précède et qui suit immédiatement la Première Guerre mondiale. Mais le lecteur attentif saisit vite l'actualité de son propos. Les avant-gardes réactionnaires vivent encore, récupérées par le patriotisme du temps de guerre, dans la mémoire de nombreux Suisses. La campagne du 6 décembre, plus encore que le résultat du scrutin, l'a prouvé. Il faut donc que ce passé n'ait plus d'avenir. Trouver un rite d'adieu, dit Bernard Crettaz. A notre manière, comme nos voisins, nous avons en effet des comptes à régler avec l'histoire. Un deuil à réussir. Une mémoire à maîtriser pour entrer vigoureusement dans l'avenir.

La Belle Epoque n'est pas un événement historique, mais une illusion

d'optique. La vérité, au tournant du siècle, les historiens la mettent maintenant peu à peu à jour, est celle d'une crise intellectuelle, culturelle, sociale, qui affecte tous les grands pays industrialisés. Hans Ulrich Jost a donc raison, en évoquant la mort emblématique de Gottfried Keller, le 15 juillet 1890, de placer immédiatement la crise du radicalisme helvétique sous le signe de Barrès et de Langbehn, plutôt que sous celui de Nietzsche. Car ils seront, eux, lus et compris par leur époque.

La nouvelle droite qui émerge alors dans le doute et l'abandon incertains de la société libérale et industrielle, de plus en plus menacée par les progrès du mouvement ouvrier organisé, représente

La Belle Epoque n'est pas un événement historique mais une illusion d'optique

un phénomène nouveau, par rapport aux droites traditionnelles, bien que nombre des éléments qui vont entrer dans sa vision du monde puissent être repérés dans le passé déjà. Elle est réactionnaire, donc révolutionnaire, et non pas conservatrice. Sa rupture d'avec les valeurs établies est d'ordre culturel et artistique avant tout. Enfin elle est moderniste, appliquant au fonctionnement de la société et à la formation des élites les lois des sciences de la nature. Car c'est un ordre naturel qu'elle entend rétablir, fondé non sur la transcendance, mais sur l'histoire, légitimation de la volonté du plus fort,

fondement de l'autorité et de la discipline. Avant même que n'éclate la Première Guerre, le corpus d'idées qui inspirera l'entre-deux guerres — nationaliste et xénophobe, anti-libéral, anti-démocratique et anti-social — est donc déjà fortement constitué. Et avec raison, je pense, Hans Ulrich Jost s'attarde à ce propos sur la figure de Gonzague de Reynold. Car mieux que les grands ténors de la droite classique, comme Cramer-Frey, du Vorort, ou de la droite conservatrice, comme Ernst Laur, chef de l'Union suisse des paysans, le frère patricien fribourgeois, féru d'histoire et d'esthétisme, inspire pendant un demi-siècle cette droite réactionnaire, avant tout romande, dans l'ombre de l'Action française, qui en 1940 côtoiera parfois bien dangereusement les limites de la solidarité idéologique avec les Etats fascistes vainqueurs.

L'étude de Jost est non seulement très riche dans son information et dans les perspectives qu'elle ouvre. Elle aborde avec franchise les difficultés qui se posent lorsqu'on essaye de reconstituer un paysage idéologique, de suivre les réseaux intellectuels et de peser les influences réciproques. C'est dire que l'auteur ne se cache pas derrière l'autorité de la démarche scientifique pour dissimuler ses doutes, ses questions et ses jugements.

Le chemin est désormais tracé pour l'étude indispensable des années vingt et trente, de la défense nationale spirituelle et de la guerre froide, du point de vue de ces mêmes avant-gardes réactionnaires et des influences très larges qu'elles exerceront, en se fondant dans la culture politique traditionnelle.

Ici d'ailleurs commence pour l'historien un travail particulièrement difficile. Car il ne doit pas seulement reconstituer un corpus d'idées et décrire les maîtres à penser, mais expliquer le cheminement des idées dans la société, leur appropriation collective par l'opinion publique, au travers de multiples canaux d'information et d'expression.

En attendant ce travail d'envergure sur la période de la mob, des années trente aux années cinquante, *Les Avant-gardes réactionnaires* apportent une contribution intéressante aux débats actuels. Elles constituent même un avertissement, dont on aurait pu croire, il y a quelques années encore, qu'il avait perdu toute pertinence contemporaine.

Jean-Claude Favez

Hans Ulrich Jost, *Les Avant-gardes réactionnaires*, Editions d'en bas, 1992.

Le transit sur rail perd du terrain en Suisse

Alors que la Suisse se prépare à construire les NLFA, elle est le seul pays sur l'axe Nord - Sud qui voit ses transports par rail diminuer.

(pi) Le trafic de marchandises entre le nord de l'Europe et l'Italie a encore progressé en 1991, atteignant presque 94 millions de tonnes, dont un bon tiers représente le trafic Sud - Nord et deux petits tiers le trafic Nord - Sud. Mais ce qui frappe dans ces chiffres, alors que la Suisse effectue les premiers sondages en vue du percement de nouveaux tunnels ferroviaires à travers les Alpes, c'est la répartition modale et géographique de cette augmentation de trafic. On constate en effet que, par voie terrestre, les camions en Suisse et à l'étranger ainsi que les chemins de fer étrangers enregistrent une augmentation du poids des marchandises transportées. Les seuls à subir une diminution sont les CFF et le BLS qui ont transporté ensemble 44,5% des marchandises utilisant le rail, contre 55,5% pour la SNCF et les chemins de fer autrichiens, soit une perte de 4 points pour les chemins de fer suisses par rapport aux deux autres compagnies travaillant sur ce marché. Il est troublant de constater que la Suisse, qui mise sur un accroissement considérable de ses

capacités ferroviaires, régresse dans ce secteur alors que ses voisins enregistrent des hausses de trafic, et ce d'autant plus qu'elle a toujours présenté le rail comme la compensation de ses restrictions de transport sur route.

Mais les camions sont pleins

Dans le même temps, le transport par camion augmente partout, y compris en Suisse malgré la limite à 28 tonnes et l'interdiction de circuler la nuit et le dimanche. Si la part du transit sur route reste très faible en Suisse (voir le graphique), il n'en demeure pas moins que le nombre de tonnes transportées a augmenté par camion et diminué sur rail. La conjoncture n'est pas une explication pour justifier cette baisse: en Suisse, le transit total (rail et route) de marchandises entre le nord de l'Europe et l'Italie a certes légèrement baissé, passant de 16,57 à 15,58 millions de tonnes, mais seulement au détriment du rail. Le transport routier enregistre, lui, une augmentation de 17,5%. Quant au transport via l'Autriche et la France, il est en augmentation, on l'a vu, aussi

bien par rail que par route. Le seul autre secteur à subir une diminution est la navigation maritime, à cause d'une diminution de l'exportation de produits pétroliers italiens.

Le trafic de marchandises entre le nord et le sud de l'Europe va continuer de se développer, ce qui justifiera certainement les nouveaux tunnels suisses. En attendant, nos compagnies ferroviaires ont investi des sommes considérables pour augmenter nos capacités de transit dans le court terme et offrir ainsi une solution transitoire à nos partenaires européens. C'est un élément important de l'accord sur le transit signé entre la Suisse et la Communauté européenne, que l'échec de l'EEE ne devrait pas remettre en question.

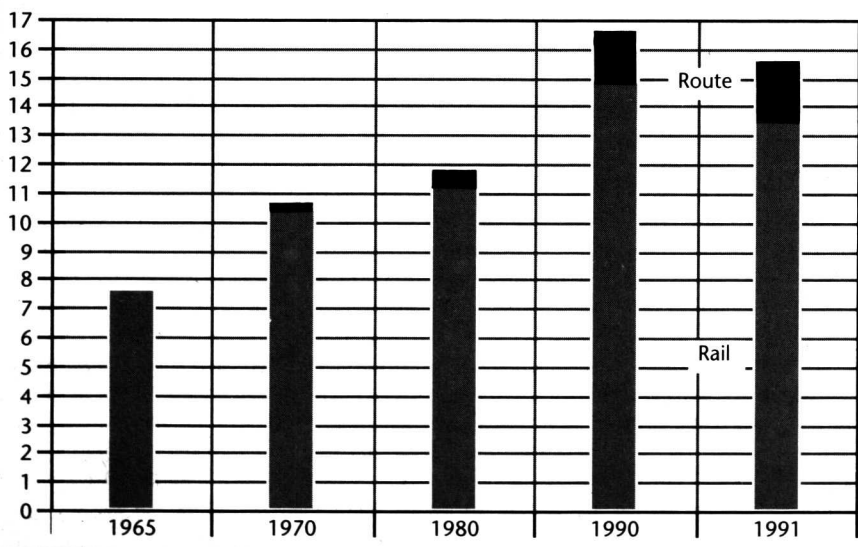
Ces travaux n'ont de sens que si les capacités offertes sont utilisées. Compagnies ferroviaires et politiciens feraient donc bien de méditer ces chiffres et d'y trouver des explications convaincantes.

Pari européen

On attend bien sûr quelques coups de pouce de l'étranger, notamment que la Communauté prenne des mesures pour taxer le trafic routier en fonction de ses coûts sociaux, comme elle a annoncé qu'elle allait le faire, et qu'elle investisse dans des terminaux d'échange pour le transport combiné.

Mais il reste que ce trafic Nord - Sud qui était censé croître sans arrêt pendant des décennies a connu, pour les seuls chemins de fer suisses, un léger recul qui contredit les prévisions. ■

Transport de marchandises entre le Nord de l'Europe et l'Italie - Transit à travers la Suisse
En millions de tonnes



Source: LITRA Service d'information pour les transports publics; graphique DP. S'agissant de chiffres comparables au niveau international, ceux-ci ne correspondent pas forcément aux données des CFF et du BLS.

La croissance des flux de transport n'attend pas que la Suisse ait réalisé AlpTransit ! Dans l'intervalle, et à titre provisoire, la ligne actuelle du St-Gothard est en cours d'adaptation pour prendre en charge un trafic de feroutage plus important. (...) D'ici à 1994, la capacité sera triplée: 44 convois de feroutage quotidiens, offrant chacun une capacité double par rapport aux trains actuels, sont planifiés.

Extrait d'un prospectus édité par le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie avant la votation sur les NLFA.

Domaine public – Index 1993

I. Politique fédérale

- | | | | | | | | | |
|------|--|-------------|------|--|----------|------|--|-----------------|
| 1110 | A chacun son shoot | pi | 1120 | L'article 96 de la Constitution fédérale | ag | 1141 | TVA: L'égalité capital-travail | ag |
| 1111 | Procédure de naturalisation, version light | pi | 1120 | Incohérence et opacité | ag | 1141 | La guerre des langues n'aura pas lieu | Laurent Rebeaud |
| 1112 | Les exigences du politique | PI | | Beat Kappeler | | 1141 | United Colours of Switzerland | Wolf Linder |
| 1112 | Des quotas à tiroirs | pi | 1121 | Turbulences | JD | 1143 | De toute façon, ils font n'importe quoi | JD |
| 1112 | UDC: Une longue histoire de dissidences | cfp | 1121 | La TVA ressassée | ag | 1143 | La TVA et les partis cantonaux | ag |
| 1113 | Le réformisme toujours actuel | JD | 1121 | La vote optionnel | fb | 1145 | Eclipse de lune en 2005 | AG |
| 1113 | Revitalisation: Le retour aux temps ordinaires | rob | 1121 | Le deuxième carton | ag | 1145 | Réforme du gouvernement: A petits pas maladroits | jd |
| 1113 | La fin de l'état de grâce | ag | 1122 | Forts en position de faiblesse | YJ | 1145 | Démocratie côté pile | courrier |
| 1113 | Analyse Vox de la votation du 6 décembre: Le vote de citoyens informés et compétents | pi | 1123 | Le Jura des Jurassiens | AG | 1146 | Surenchère sécuritaire | jd |
| 1113 | Casinos: Libéralisation rime avec contradiction | pi | 1123 | Critiques libérales déplacées | jd | 1147 | Armée 95: J'attends que ça bouge pour y voir plus clair | jcf |
| 1114 | Election au Conseil fédéral | ag | 1123 | Affaires militaires: Une question peut en cacher beaucoup d'autres | jd | 1147 | Examen de rattrapage pour la TVA | ag |
| 1115 | De la vertu des princes | PI | 1124 | F/A-18: un vol sans visibilité | JD | 1147 | Hollande, Suisse et Alcazar | ag |
| 1115 | Libéralisation des jeux | courrier | 1124 | Avions de combat: Une question à tiroirs | jd | 1148 | Holland d'asile: Une législation dépassée | jd |
| 1115 | La fin d'une é-POCH | cfp | 1124 | Robotisation et TVA | ag | 1148 | La publicité ne fait pas vendre, mais elle soutient l'emploi et la culture | pi |
| 1116 | Les démons des Chambres | ag | 1124 | Profil socio-professionnel des partis | cfp | 1149 | Salariés et consommateurs unis dans la facture | YJ |
| 1117 | Vivisection: Non, pour la troisième fois | ge | 1126 | Dans l'attente du pire | YJ | 1149 | Droit des langues: La tour de Babel | jd |
| 1117 | Conseil fédéral: Automutilations cantonales et romandes | yj | 1126 | Le Pouilly-Fuissé au prix de la piquette. A qui la faute ? | pi | 1150 | TVA: à vos agendas ! | AG |
| 1118 | Le jeu et la caisse fédérale | ag | 1126 | Un thème invisible | courrier | 1150 | Le guide du parfait candidat UDC | cfp |
| 1119 | Intransigeance et conciliation | AG | 1128 | Le droit constitutionnel dénaturé | AG | 1151 | Surcharge | |
| 1119 | Critique de l'exercice | ag | 1129 | La Confédération commande, les cantons exécutent | yj | 1151 | Une interprétation abusive de la collégialité | jd |
| 1120 | Le symbolique et le politique | AG | 1130 | Un problème de communication | PI | 1152 | Genève n'est pas un laboratoire | JD |
| 1120 | Merci | jd | 1130 | Politique de sécurité: Et si l'on abordait le fond du problème ? | jd | 1152 | Prison à vie et tourisme sexuel | pi |
| 1120 | Merci | jd | 1130 | Ya-t-il un juriste au Conseil des Etats ? | ag | 1152 | Les leçons de gestion de M. Reymond | pi |
| 1120 | Formule gouvernementale: Raisonnable, tout simplement | jd | 1130 | Gadgets démocratiques: Les libéraux sont des gens peu sérieux | pi | 1152 | Le premier socialiste | ag |
| 1120 | Et dire que j'ai failli ne pas y aller ! | Anne Rivier | 1130 | L'absurde dramatisation de la démographie | ag | | | |

DP Domaine Public

Dans cet index, en plus des signatures en toutes lettres, vous trouverez les initiales de:

Gabrielle Antille	ga
Eric Baier	eb
Claude Bossy	cb
Jean-Pierre Bossy	jpb
François Brutsch	fb
Jean-Daniel Delley	jd
Gérard Escher	ge
Jean-Claude Favez	jcf
André Gavillet	ag
Jacques Guyaz	ig
Pierre Imhof	pi
Yvette Jaggi	yj
Charles-F. Pochon	cfp
Rédaction	red
Lala Robert	rob
Frances Trezevant Honegger	ftH

Les initiales en majuscules indiquent un éditorial.

- | | | |
|------|--|-----------------|
| 1141 | TVA: L'égalité capital-travail | ag |
| 1141 | La guerre des langues n'aura pas lieu | Laurent Rebeaud |
| 1141 | United Colours of Switzerland | Wolf Linder |
| 1143 | De toute façon, ils font n'importe quoi | JD |
| 1143 | La TVA et les partis cantonaux | ag |
| 1145 | Eclipse de lune en 2005 | AG |
| 1145 | Réforme du gouvernement: A petits pas maladroits | jd |
| 1145 | Démocratie côté pile | courrier |
| 1146 | Surenchère sécuritaire | jd |
| 1147 | Armée 95: J'attends que ça bouge pour y voir plus clair | jcf |
| 1147 | Examen de rattrapage pour la TVA | ag |
| 1147 | Hollande, Suisse et Alcazar | ag |
| 1148 | Holland d'asile: Une législation dépassée | jd |
| 1148 | La publicité ne fait pas vendre, mais elle soutient l'emploi et la culture | pi |
| 1149 | Salariés et consommateurs unis dans la facture | YJ |
| 1149 | Droit des langues: La tour de Babel | jd |
| 1150 | TVA: à vos agendas ! | AG |
| 1150 | Le guide du parfait candidat UDC | cfp |
| 1151 | Surcharge | |
| 1151 | Une interprétation abusive de la collégialité | jd |
| 1152 | Genève n'est pas un laboratoire | JD |
| 1152 | Prison à vie et tourisme sexuel | pi |
| 1152 | Les leçons de gestion de M. Reymond | pi |
| 1152 | Le premier socialiste | ag |
- ## 2. Politique cantonale et régionale
- | | | |
|------|---|--------|
| 1110 | Le civisme feutré | ag |
| 1111 | Communes: Divisions | cfp |
| 1112 | GE: Les réformes après la tempête | jd |
| 1114 | Majorités urbaines | cfp |
| 1115 | L'église de Zwingli séparée de l'Etat ? | ag |
| 1116 | Comment se débrouillent-ils ? | ag |
| 1117 | GE: Portrait de groupes avec dame | jpb |
| 1117 | Ne les jugez pas sur leur mine | cb |
| 1121 | Genève: Le meurtre du père | jd |
| 1123 | NE: Retour à la «normalité» | jpg |
| 1127 | BE: Dieu se cache dans le détail | cfp |
| 1128 | GE: Questions de citoyenneté | jpb/jd |
| 1131 | GE: La classe et son Maitre | jpb |
| 1132 | GE: On cherche la potion magique | jd |
| 1132 | NE: Le droit de préemption passe à la trappe | ig |
| 1132 | BE: L'introduction du «référendum motivé» | cfp |
| 1133 | GE: Le Parti du travail entre Grobet et «Solidarités» | fb |
| 1135 | Circulation à Genève: Un aveuglement idéologique | jd |
| 1136 | GE: Le jeu des alliances | jd |
| 1139 | Bâle sans l'Europe | cfp |

1140	ZH: Un maire de banlieue	cfp	1138	Déréglementation: Commençons par les cafés	pi	1140	L'optimisme a besoin de sous	jd
1143	Qu'avez-vous fait de vos quatre ans ?	Pierre Imhof	1139	Genève à côté de la plaque	jd	1142	Le choc n'a pas été salulaire	jd
1143	L'un bluffe, l'autre pas	pi	1139	Les patrons mauvais joueurs	jd	1142	La police vaudoise à plein jus	pi
1143	Ce sentiment d'indifférence	Marlyse Cuagnier	1142	Cartels: De la défense du producteur à l'intérêt du consommateur	jg	1150	Le prix de l'imprévoyance	jd
1144	De l'engagement et des comptables	YJ	1144	SRE: L'opportunité d'une fusion avec la CVE	ag	1151	A la poursuite des coûts externes	jd
1144	Elections genevoises: No future	jd	1144	Productivité et chômage	ag	1151	Des économies volontaires	jd
1144	BE: Qui a peur de Theres Frösch ?	cfp	1144	Ce n'est pas l'épargne qui a manqué en 1992	ag	1152	La bonne conscience helvétique	jd
1146	La gauche dans la durée à Lausanne	pi	1145	Indice des prix et effet de base	ga	6. Aménagement du territoire		
1146	Vaud - Genève	ag	1148	Ces banques vaudoises qui ne sont pas muettes	ag	1130	La forêt en marche	jg
1146	Acide, mais pas désespéré	courrier	1148	Dur d'être un libéral conséquent	ag	1143	Vente d'immeubles aux étrangers: Derrière un faux problème, un véritable enjeu	jd
1146	NE: Dépenses et recettes	jg	1149	A la découverte de la chômance	Jean-Pierre Ghelfi	1150	Sur le chemin de l'école	jl
1147	De Lausanne à Genève	courrier	1149	Inégalité des sacrifices	courrier	7. Mobilité - transports		
1147	Séparatismes alémaniques	cfp	1149	Quand les faits démentent l'idéologie	jd	1110	Aéroport de Cointrin: Décollage aux instruments	jd
1148	Au pied du mur	JPB	1149	Jimmy Cash, le vengeur des dupes	cfp	1110	le transit sur rail perd du terrain en Suisse	pi
1148	Le déclin du radicalisme absolu	PI	1149	Holderbank	ag	1113	Evolution des prix, coûts et charges d'une automobile pour l'utilisateur suisse entre 1960 et 1990	AG
1150	UDC ZH: Abominable	ag	1151	Banques vaudoises: Dynamique ou dynamite ?	ag	1114	Déraille 2000	AG
1151	D'une fête à l'autre	cfp	1151	Y'en a point comme eux	pi	1114	Les belles promesses de Rail 2000	ag
1152	Uri: Le gardien des Alpes	cfp	1152	BVCréd: Une procédure urgente et peu ordinaire	ag	1114	Les transversales alpines comme Rail 2000	pi
1153	L'Etat de Vaud finance toujours ses dépenses courantes par l'emprunt	ag	1153	Epicerie planétaire	JD	1114	Livre vert sur l'avenir des CFF: Les transports et le marché	pi
1153	Budgets 1994 des cantons et de la Confédération		1153	BVCréd: Trente millions de garantie	ag	1116	Pour que DP ne déraille pas	Michel Béguelin
3. Economie			4. Environnement			1119	Augmentation du prix des carburants: Une question à 250 millions	pi
1111	Quand la Banque populaire suisse bégaie, au point de s'étouffer	ag	1111	Une ou deux choses sur les pollutions globales	Jean-Christian Lambelet	1122	Permis à points	pi
1111	Entretien: Beat Bürgenmeier		1111	Catastrophes programmées	jd	1123	Traversée des Alpes	yj
1111	L'économie à toutes les sauces	jd	1113	Réaction: de la manière d'appréhender les pollutions globales	jd	1124	GE: Quand les commerçants crient «au loup !», ils ne sont pas crédibles	jpb
1112	Express ou espresso ?	pi	1118	Plaidoyer pour la diversité	Laurent Rebeaud	1127	Fusion Balair-CTA: Le monde est grand, du haut du clocher	ag
1112	Crédit suisse et Banque populaire: Un repêchage avec intérêts	yj	1122	Déréglementation: Les verts montent au front	jd	1128	Trafic régional: Laissez passer l'IC	pi
1113	Affaires d'initiés: De la difficulté de démonter l'indémontrable	yj	1126	Une profusion trompeuse	jd	1129	Des 40 tonnes en Suisse. Pourquoi pas ?	PI
1114	Les montagnes ne nous protègent plus	Jean-Pierre Ghelfi	1131	Le verre recyclé ne paie plus	jd	1129	Swissair: Le réflexe vieux-Suisse	pi
1115	Productivité	ag	1131	Protection de l'environnement: La fin de la politique des coups de gueule	jd	1132	Aux CFF, pour économiser tous les moyens sont bons	PI
1117	Synergies: Crédit foncier et Banque cantonale vaudoise	ag	1133	Jardins: Small n'est pas umweltfreundlich	pi	1132	Le régional aux régions pi	
1117	La troisième voie d'Ota Sik	jd	1136	Un bâillon pour les défenseurs de la nature et du paysage	jd	1134	Rail 2000: C'est du peuple qu'on e moque	pi
1118	L'insolente santé de l'Union de banques suisses	ag	1140	Forêts: Mort et résurrection	jd	1136	Qu'apprend-on sur le chemin de l'école ?	jl
1119	La crise est dépassée, mais pas résolue	jd	1140	Le vert en faillite	pi	1136	Trafic aérien: Couper les ailes de la contestation	
1122	Balance des revenus 1992: La disparité affichée	ag	1141	ZH: L'air pur n'est pas un luxe	jd	1138	Politique urbaine: Des villes impuissantes et isolées	jd
1123	Le capitalisme du bout des lèvres	ag	1144	A la recherche d'une efficacité globale	jd	1138	Alcazar: Swissair va de l'avant	
1124	Questions aux prévisionnistes	ag	1146	Au chevet de la forêt suisse	ge	1139	Le train à la traîne	pi
1124	La récesssion ou la pauvrichesse	yj	1149	Promesses et limites de la dérégulation	rl	1144	Ça coûte que dalle, mais ça peut rapporter gros	pi
1124	Patronat: Les coups de gueule ne font pas une politique	jd	1151	De la vengeance comme principe législatif	jd	1149	Trafic régional: Des solutions originales existent. Sortons les des tiroirs !	pi
1127	Les mots pour le dire	jd	1152	Adieu au droit de recours ?	Laurent Rebeaud	1150	Les études sont impuissantes à ébranler tant de mauvaise foi	pi
1128	ABB: Transparence à décoder	yj	5. Energie			1150	Genève et ses trois gares	ag
1129	L'économie suisse enseignée	ag	1110	Politique énergétique	jd	1152	Genève et ses gares	Adrien Kesselring
1130	Jusqu'au bout de la déréglementation	Beat Kappeler	1127	Politique énergétique	jd			
1134	Relance: Le succès non contrôlé du bonus	pi	1128	Toujours la grande fringale	jd			
1135	La Suisse financière: Prospère dans la récession	ag						
1135	N'oublions pas les notaires !	Wolf Linder						
1135	Le Hamburger laqué	jg						
1137	Les promesses rendent les fous joyeux	Jean-Pierre Ghelfi						

8. Politique sociale – santé

- 1110 Déréglementation sous conditions pi
1115 Se passer le ballon ! Jean-Pierre Frangièrè pi
1116 Les touristes et leurs «girl-friends» pi
1118 La mort d'une garderie, l'échec d'une région pi
1118 Vieillir à la maison jg
1118 Un salaire dans l'hôtellerie cb
1119 Petit crédit: La bouée neuchâteloise pi
1120 Tabac et alcool: doublons la pub ! courrier
1120 Dixième révision de l'AVS: L'égalité à un prix. La droite ne veut pas payer pi
1121 Egalité hommes-femmes: Harcèlement «législatif»? pi
1123 Femmes et AVS: Retour à la case (presque) de départ pi
1123 Le prix de l'égalité courrier
1124 Santé courrier
1126 L'âge de la retraite, un seuil en voie de disparition Jean-Pierre Frangièrè
1127 Quand l'Etat participe à l'exclusion des handicapés PI
1128 Coût de la santé: Un panier percé jd
1129 Le tabac et la pub JD
1129 Le sport et l'enfant ag
1131 Mademoiselle Hingis gagne le tournoi junior de Roland-Garros ag
1133 Les jeunes vont mal et ne savent pas où en parler pi
1137 Politique sociale: A côté de la cible ! jd
1137 Assurance-maladie: Les changements en discussion
1137 AVS: L'embourbement de la 10^e révision ag
1137 Coûts de la santé: De Lausanne à Zurich jg
1138 Faudra-t-il brûler les pauvres ? Jean-Pierre Frangièrè
1138 Y a-t-il un médecin dans l'ambulance ? pi
1138 Le prix de l'amateurisme pi
1139 Fiscalisation de l'assurance-maladie ou contribution sociale généralisée ag
1139 NE: Là-Haut, l'égalité pi
1141 M. Samaranch et la protection de l'enfance ag
1144 L'alliance de l'Etat-providence et du marché fb
1144 Assurance-maladie: Subventionner moins et mieux pi
1146 Devoir de dévouement PI
1148 De la place des femmes... vue par un homme Sylviane Klein
1149 Cher chômage jd
1150 Qui va payer les pots cassés Jean-Pierre Frangièrè
1150 Prévenir, avant qu'il ne soit trop tard Dr Odette Masson
1153 Enfants maltraités courrier

9. Syndicats – travail

- 1111 Harcèlement sexuel: Un comportement très ordinaire jd
1112 Chômage: Etre plus nombreux à travailler moins ag
1112 Travail à la carte pi
1113 Saisonniers: Une porte s'ouvre, une autre se ferme fb
1114 Syndicats: Etat des lieux jd
1120 Métiers du sourire et culture générale jg
1121 Chômage: La responsabilité de tous jd
1122 Chômage: Un problème qui apporte des solutions multiples jd
1125 Numéro spécial: Les temps du travail. Chômage et congé en cours d'emploi André Gavillet
1127 Le chômage en chiffres ag
1128 Les militaires sont désarmés pour chager d'emploi jg
1129 Publicis: L'éventail des salaires ag
1130 L'Etat doit payer le travail, pas le chômage Wolf Linder
1130 La prolétarisation des journalistes ag
1133 Une indemnité de départ de trois millions ag
1134 La participation par tous les temps JD
1134 La banalisation du travail de nuit. Pour les femmes et les hommes ag
1139 Par le chômage, vers une autre société AG
1139 Chômage structurel: Utiliser les techniques économiques cb
1142 Rendre l'expérimentation possible PI
1142 Congé-formation: L'échec de la motion Brunner ag
1142 Femmes et emploi: Travailler en Suisse Ursula Gaillard
1142 Chômage et aide au développement ag
1143 Ne pas renchéris le coût du travail ag
1143 Les charges sociales en fonction de la productivité du travail Jean-Lou Bourgeois (*Le Monde*)
1145 Les femmes dans l'entreprise jg
1145 Vidéo syndicale cfp
1146 Les centres patronaux se partagent le travail ag
1147 Donnant donnant JD
1151 Mobilité à sens unique PI
1151 La loi-pompier pi
1151 Le professeur et le sommelier Beat Kappeler
1152 Coût du chômage
1153 La fiction de l'exception helvétique jd

10. Consommation

- 1127 Auberges vaudoises: Protectionnisme rime avec paternalisme pi
1149 Code de morale pi

11. Immobilier – logement

- 1115 Logement: Transparence des prix pi
1117 Crise dans la construction: La faute aux accapareurs jd

- 1122 Logement social: un financement à repenser jd
1124 Tous propriétaires ! Jean-Pierre Ghelfi
1133 Construire moins cher jd
1133 La maison solaire existe, à Oberdorf jd

12. La Suisse et l'Europe

- 1110 Les surlendemain AG
1110 Revoter sur l'EEE pi
1110 La troisième voie Wolf Linder
1115 Le train pour Bruxelles redémarré pi
1117 Rupture entre la Suisse et le Liechtenstein ? cfp
1118 Quand l'audace vient aux patrons JD
1123 L'ouverture des marchés publics ag
1126 L'Europe en creux ag
1127 Les Suisses et l'Europe: Les pauvres veulent que ça change jg
1135 Le coup de pouce de l'extrême-droite pi
1136 L'Europe attardée dans l'après-guerre AG
1141 Pédagogie du bilatéralisme AG
1142 Négociations bilatérales: La Suisse bande ses muscles pour la galerie pi
1143 Et si la prochaine session avait lieu à Luxembourg ? Beat Kappeler
1143 Pas de politique extérieure sans ministre des affaires étrangères ag
1151 Progrès de papier ag

13. Tiers monde

- 1111 Le village planétaire jd
1112 Genève-Afrique: Une revue disparaît jg
1121 Désendettement: L'heure de vérité Thierry Pellet
1141 Du boycott à l'encouragement de la gestion durable pi
1148 N'oublions pas les Penans courrier

14. Formation – enseignement

- 1112 Montre-moi tes livres cfp
1115 Universités: Une autonomie à l'épreuve jd
1117 L'âge des études réd
1118 Projet de nouvelle maturité: Faire bouger l'Empire du milieu jcf
1119 Fédéralisme scolaire Wolf Linder
1122 Place universitaire suisse: Un coup de force ne fait pas une politique jcf
1127 Université et territoire eb
1130 La grande peur du bailli fédéral jd/jcf
1132 Politique universitaire: Les mots et les sous jd/jcf
1133 S'il te plaît, dessine-moi une université jd/jcf
1134 Coup de jeune pour l'alma mater jd/jcf
1134 Pas de travail pour les «régents» courrier
1135 Recherche universitaire et vocabulaire à la mode courrier
1137 Amalgames courrier

- 1139 Politique universitaire: La voie étroite des réformes jd/jcf
 1140 Les jours tranquilles de l'enseignement supérieur jcf
 1142 Les jours tranquilles de l'enseignement... ou des enseignants supérieurs courrier
 1142 Statut universitaire et salaire d'infirmière ag
 1143 Géo et histoire restent des matières cantonales jg
 1146 Visite à Unitobler cfp
 1148 La bourse et la vie jd

15. Médias

- 1111 Les replis de la SSR YJ
 1111 Audimat: Additions pi
 1115 Les déclarations du rédacteur en chef du *Sun*: De la liberté de la presse au chantage ag
 1117 Petits et grands cadeaux PI
 1119 TV romande: La résistible avance de la médiocrité jd
 1119 CFF, PTT et SSR se regardent le nombril pi
 1119 Informations à la radio: Toujours plus court jg
 1121 Humanitaire jg
 1122 La presse et les produits financiers ag
 1123 Images de femmes dans les médias Sylviane Klein
 1126 *Domaine public* et *Jet d'encre*
 1126 L'éditeur, le lecteur et le marché publicitaire pi
 1128 Notes sur un métier mourant Christophe Gallaz
 1128 La condamnation du téléphone-«Matin» pi
 1128 La parole officielle ag
 1130 Plusieurs petits font un grand cfp
 1130 Secrets publics pi
 1132 L'énigmatique Lamunière SA ag
 1132 Après le licenciement-minute, le congé muet pi
 1133 Sur écran, le journal à la carte cfp/ftth
 1134 Journalistes: Pression sur les salaires pi
 1134 Dis-moi comment tu zappes... jg
 1135 Le Tribunal fédéral se méfie des journalistes pi
 1136 Denner contre Ringier pi
 1136 Les éditeurs ont les moyens de réagir. Mais le veulent-ils ? pi
 1136 Pressions et boycott pi
 1137 Radios des villes et radios des champs jg
 1142 Anniversaire cfp
 1145 Vie publique et sphère privée pi
 1145 Multimédia et information Jean-Christian Lambelet
 1146 L'indépendance de la presse est-elle soluble par concentration ? pi
 1147 Le Tribunal fédéral aime savoir à qui il a affaire pi
 1153 De nouveaux produits pi

16. Sciences et techniques

- 1114 Du sexe des chérubins pi
 1115 Manipulations génétiques: La nature n'est pas un laboratoire jd
 1116 Oncomouse® ge

- 1116 Manipulations génétiques: Le commerce prioritaire jd
 1116 L'éthique de la clinique
 1124 Entre médecine et droit ge
 1126 Les battants de demain: génétiquement corrects ge
 1129 Evaluation des risques technologiques: Une réhabilitation du choix politique jd
 1129 Tchernobyl, an 7 ge
 1134 Distribution médicale de drogue: Une expérimentation sur l'homme ge
 1138 Biotechnologie: Des brevets pour la vie ge
 1147 L'évaluation dure des médecines douces ge
 1148 L'acupuncture passée au scanner ge
 1153 Qui contrôlera ce que vous regardez grâce au téléphone ? pi
 1153 Clonage d'embryon: Un débat éthique pour justifier un fait accompli ge

17. Cultures

- 1110 Terezin-Ropraz ag
 1114 «La Bible et l'histoire au féminin» René Longet
 1114 Cinécité: On casse la ville ! jl
 1114 Dracula: Les forces de l'ombre jg
 1115 Ton roman d'enfance et du cigare Jean-Luc Seylaz
 1117 Livres à vous Brigitte Waridel
 1117 Sur une réédition des «Mémoires» d'Auguste Forel ag
 1118 Souffrance, larmes et rires Catherine Dubuis
 1119 Voir Matisse et sortir (de la crise ?) yj
 1121 Divisions et unités Jean-Christian Lambelet
 1122 BE: Etats généraux de la culture cfp
 1127 Le livre fait salon Brigitte Waridel
 1127 Les libraires dans la marge fg
 1131 Sur un mot que Catherine Colomb trouvait beau ag
 1136 Les dépouilles géniales d'un écrivain mort inconnu Eric Baier
 1139 Un monde réel Brigitte Waridel
 1141 Alors, pas d'avenir Monsieur Leiter ? Nicolas Meienberg
 1141 Députés polyglottes ? cfp
 1142 Hélas pour nous ! Véronique Hayoun
 1145 Culture et Gatt: La grande embrouille jd
 1153 La culture européenne valait-elle une exclusion jg

18. Divers

- 1110 Pour que ce passé n'ait pas d'avenir Jean-Claude Favez
 1112 Viols de guerre Sylviane Klein
 1113 L'art de parler d'autre chose yj
 1113 Les (ré)incarnations de la subsidiarité jg
 1114 La manie du classement jd
 1114 Théo Chopard cfp
 1115 DP déraille
 1115 Les mots passe-partout jd
 1115 CIO: Manœuvres pour accéder à l'Olympe jd

- 1116 La commercialisation du politique YJ
 1116 Salman Rushdie et le terrorisme d'Etat ag
 1116 Expositions: Constitutions et émotions cfp
 1116 Financement
 1116 Les plus riches en ligue A jg
 1118 Harcèlement sexuel: La loi des mâles jd
 1120 Ruth Dreifuss et *Domaine public*
 1120 L'homme nouveau en mouvement cfp
 1121 L'affaire Grüniger Ursula Gaillard
 1122 Elections françaises: Tristounette soirée ag
 1122 «Inhumain et dégradant» ? Michel Glardon
 1122 Pauvres pères Sylviane Klein
 1123 Un droit de vote aux enfant Wolf Linder
 1123 La capture improbable de l'imaginaire social Eric Baier
 1124 Les discours sur l'Italie ag
 1126 Travail, famille et droit de vote courrier
 1126 La femme et l'avion Anne Rivier
 1126 Salman Rushdie, trop cher ou trop embarrassant ? courrier
 1126 Ziegler Jean: une autobiographie Eric Baier
 1127 Pornographie et misogynie Sylviane Klein
 1128 Aïeux: Le grand-père de Christoph cfp
 1129 Où commence le populisme ? Laurent Rebeaud
 1130 Cogneur jg
 1131 Le DP nouveau est arrivé PI
 1131 Fabrique de DP: L'assemblée générale des actionnaires
 1132 Quand l'olympisme était modestement lausannois ag
 1133 Un nouveau «Lôzane bouge» ? Michel Glardon
 1134 On soigne gratis Anne Rivier
 1136 Pour une démocratie paritaire Sylviane Klein
 1138 Venez goûter avec Christoph Blocher cfp
 1140 Efficacité et démocratie YJ
 1140 Déréglementer, disent-ils.
 1141 Reréglementons, répond l'Etat yj
 1141 Femmes et politique
 1144 Il y a cinquante ans un manifeste consensuel cfp/ag
 1146 Police: fragments Michel Glardon
 1147 Fabrique de DP: Succès oblige réd
 1148 Criminalité: Au-delà des réactions passionnelles pi
 1149 De la Romandie à la Sicilie jg
 1149 «Tu ne te feras aucune image !» Wolf Linder
 1150 Criminalité courrier
 1151 Jean Queloz ag
 1152 Chronique des operculophiles réd
 1152 Le capital action de la SA éditrice du journal est porté à 95 000 francs